



SHELTER NEEDS OVERVIEW [2025] [BURKINA FASO]

CONTENU

Contenu	1
Résumé des besoins en abris humanitaires et principales conclusions.....	2
Messages clés	2
Partie 1. Impact de la crise et conditions des abris humanitaires	3
1.1. Contexte de la crise	3
1.2. Chocs et impacts de la crise	3
1.3. Portée de l'analyse	3
1.4. Besoins en abris humanitaires et sévérité de ces besoins	4
1.5. Nombre de personnes dans le besoin (PiN) en termes d'abris	4
Partie 2. Analyse des risques	6
2.1. Analyse des risques	6
Partie 3. Analyse de la situation et suivi des besoins en abris	8
3.1. Analyse de la situation	8
3.2. suivi des besoins.....	8
Annexes	9



RESUME DES BESOINS EN ABRIS HUMANITAIRES ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

Le Burkina Faso subit une insécurité depuis plusieurs années aux conséquences humanitaires dévastatrices sur la vie des populations contraintes à se déplacer de leurs localités d'origine pour trouver refuge dans les zones plus ou moins sécurisées. A la date du 31 mars 2023, le pays comptait 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI) selon les statistiques du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR). Depuis, de nouveaux déplacements ont été signalés en raison des chocs sécuritaires mais les données officielles ne sont pas disponibles.

Avec les efforts de reconquête des territoires occupés engagés par les Forces de défense et de sécurité, le contexte actuel de la crise est caractérisé par la poursuite des mouvements de déplacement des populations et le retour de certaines personnes dans leurs localités d'origine.

Pour les PDI les abris et les articles ménagers essentiels (AME) constituent le troisième besoin crucial après l'alimentation et les moyens de subsistance. Au titre des besoins humanitaires de 2025, environ 2 490 889 personnes sont dans le besoin d'abris et AME sur lesquelles 611 326 personnes sont ciblées pour recevoir une assistance dans le cadre de la réponse par les partenaires du Cluster Abris & AME pour coût total de 48 221 795 USD.

MESSAGES CLES

Au Burkina Faso, les besoins en abris et AME persistent pour les populations affectées par la crise humanitaire.

Les populations longtemps déplacées de leurs localités d'origine et vivant dans des abris d'urgence depuis trois ou cinq années et qui ont besoin d'être réhabilités pour continuer à fournir le minimum de confort aux occupants. A cela s'ajoute les besoins de réhabilitation d'abris endommagés par les catastrophes naturelles - inondations et vents violents - qui font légion en saison des pluies.

Les populations nouvellement déplacées qui continuent à arriver en zone d'accueil ont besoin d'abris et d'AME pour vivre dans la dignité. Environ 11 631 personnes nouvellement déplacées n'ont pas encore reçu d'assistance abris et AME.

Des mouvements de retour des déplacés dans leurs localités d'origines sont observés à travers le pays. Au 31 décembre 2024, les 1 010 146 personnes ayant rejoint leurs localités d'origine ont besoin d'assistance pour réhabiliter ou reconstruire leurs logements pillés ou vandalisés à leur absence.

Globalement au 30 novembre 2024, 69% des ménages déplacés avaient un besoin en abris et 54% un besoin en AME qui doivent nécessairement être satisfaits pour leur assurer un logement adéquat dans la dignité et la sécurité.

Le cluster dans sa stratégie de réponse vise la couverture adéquate et immédiate en abris d'urgence et en articles ménagers essentiels des populations affectées par la crise ; et l'appui à la réhabilitation et la reconstruction des maisons endommagées ou détruites dans les zones de retours de PDI. Il s'agit globalement i) de la fourniture de kits, ii) d'appui à la construction d'abris d'urgence au profit des ménages nouvellement déplacés, et iii) la réhabilitation et la reconstruction des maisons des ménages retournés les plus vulnérables. Centrée sur la



protection, la stratégie intègre la dimension accès et la coordination de la mise en œuvre de solutions d'urgence et durables.

PARTIE 1. IMPACT DE LA CRISE ET CONDITIONS DES ABRIS HUMANITAIRES

1.1. CONTEXTE DE LA CRISE

L'insécurité, les problèmes de protection et les changements climatiques, tels que les inondations, les vents violents, les canicules et l'absence de pluies continuent d'impacter négativement les conditions de vie des populations du Burkina Faso. L'insécurité a conduit des millions de populations à fuir leurs résidences habituelles abandonnant tous leurs biens domestiques derrière elles et se retrouvent dans des localités d'accueil manquant de commodités suffisantes pour leur assurer un hébergement digne et adéquat. Ces personnes déplacées et les populations hôtes les plus vulnérables dépendent donc de l'assistance humanitaire pour se loger et assurer les besoins domestiques fondamentaux.

1.2. CHOCS ET IMPACTS DE LA CRISE

Entre janvier et septembre 2024, les chocs sécuritaires ont continué d'affecter les civils. Ces chocs ont conduit au déplacement d'au moins 307 872 personnes de 41 778 ménages en provenance de 53 communes vers 46 communes, avec l'Est (38%), la Boucle du Mouhoun (29%) et le Nord (17%) comme régions les plus affectées selon le Groupe de coordination opérationnelle de la réponse rapide (GCOORR). Toutes ces personnes nouvellement déplacées sont dans le besoin d'abris et d'AME et sont souvent accueillies et hébergées en premier recours par les populations hôtes qui sont de plus en plus fragilisées et en manquent de d'espace suffisant dans leurs habitations pour absorber l'afflux massif de PDI.

1.3. PORTEE DE L'ANALYSE

L'analyse des besoins humanitaires a porté sur l'ensemble des 13 régions, 45 provinces et 351 communes du pays avec les non-déplacées, les PDI (compris les retournées) comme groupes de population de l'analyse.

La méthodologie Shelter Severity Classification (SSC) basée sur les trois piliers – Abri, Conditions de vie, l'Accès aux infrastructures de base - a été utilisée pour calculer le PiN et sévérité des besoins sur la base des données de l'enregistrements des PDI du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (CONASUR).

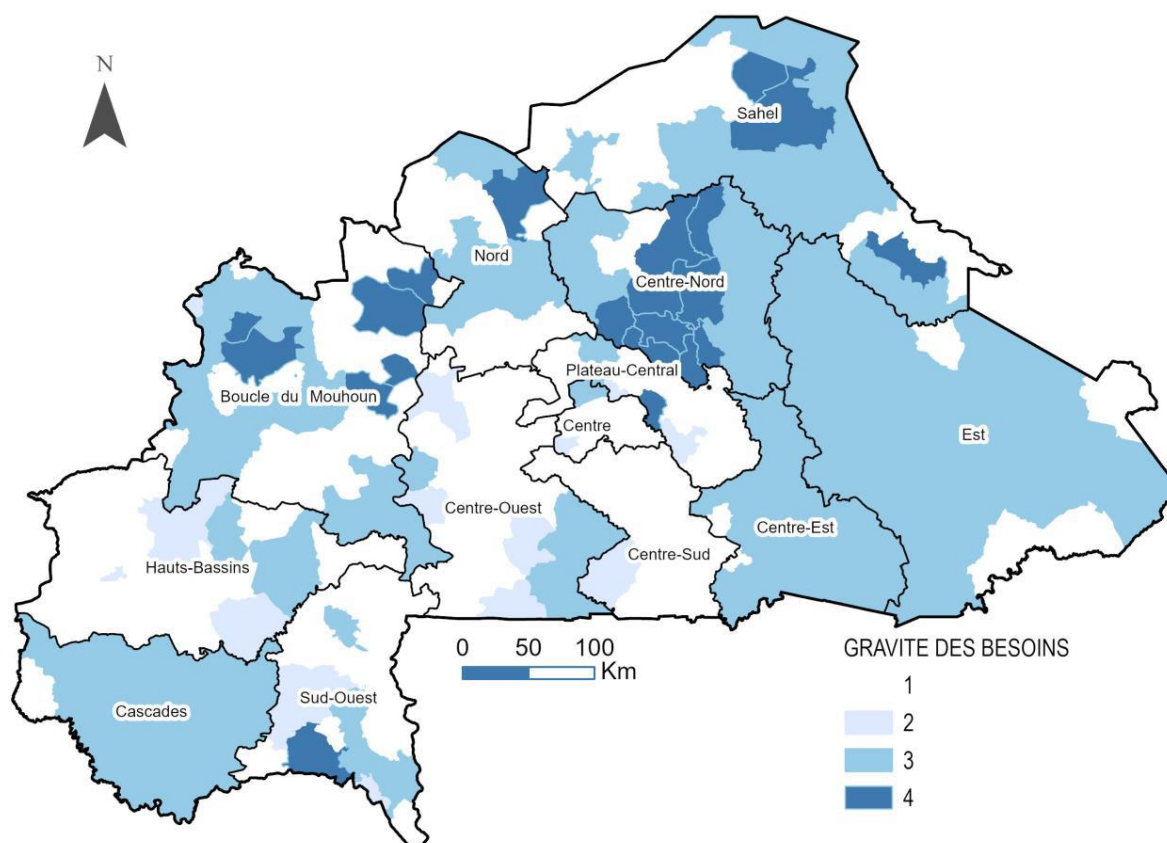
Cependant pour les localités où il y avait absence des données, la capacité de la communauté hôte à absorber les PDI a été utilisée comme base de calcul. Ensuite, le jugement d'expert, sur la base de l'expérience et de la connaissance du terrain et sur la base des rapports d'évaluation des besoins a été utilisé pour ajuster (si nécessaire) et ensuite confirmer les niveaux des sévérités et les PIN de chaque localité.



1.4. BESOINS EN ABRIS HUMANITAIRES ET SEVERITE DE CES BESOINS

A l'issue des analyses des besoins et de leurs sévérités sur l'échelle de la SSC, il ressort que 170 communes sont en sévérité 1 ; 20 communes en sévérité 2 ; 140 communes en sévérité 3 ; 21 communes en sévérité 4 et 0 commune en sévérité 5.

Les communes en sévérités 3 et 4 dans lesquelles seront prises les personnes dans le besoin se trouvent majoritairement dans les régions du Centre-Nord, de Sahel, du Nord, de l'Est, du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun et des Cascades et du Sud-Ouest.



1.5. NOMBRE DE PERSONNES DANS LE BESOIN (PiN) EN TERMES D'ABRIS

La détermination du PiN s'est basée sur :

(1) Indicateurs :

Ind 1 : Nombre de personnes vivant dans des logements sûrs et dignes (structures qui les protègent contre les menaces extérieures, les problèmes de santé, les intempéries et les risques d'éviction - **Abris**).

Ind 2 : Nombre de personnes vivant dans un espace domestique fonctionnel - Articles Ménagers Essentiels.

Ind 3 : Nombre de personnes ayant un accès approprié aux services et infrastructures communautaires.

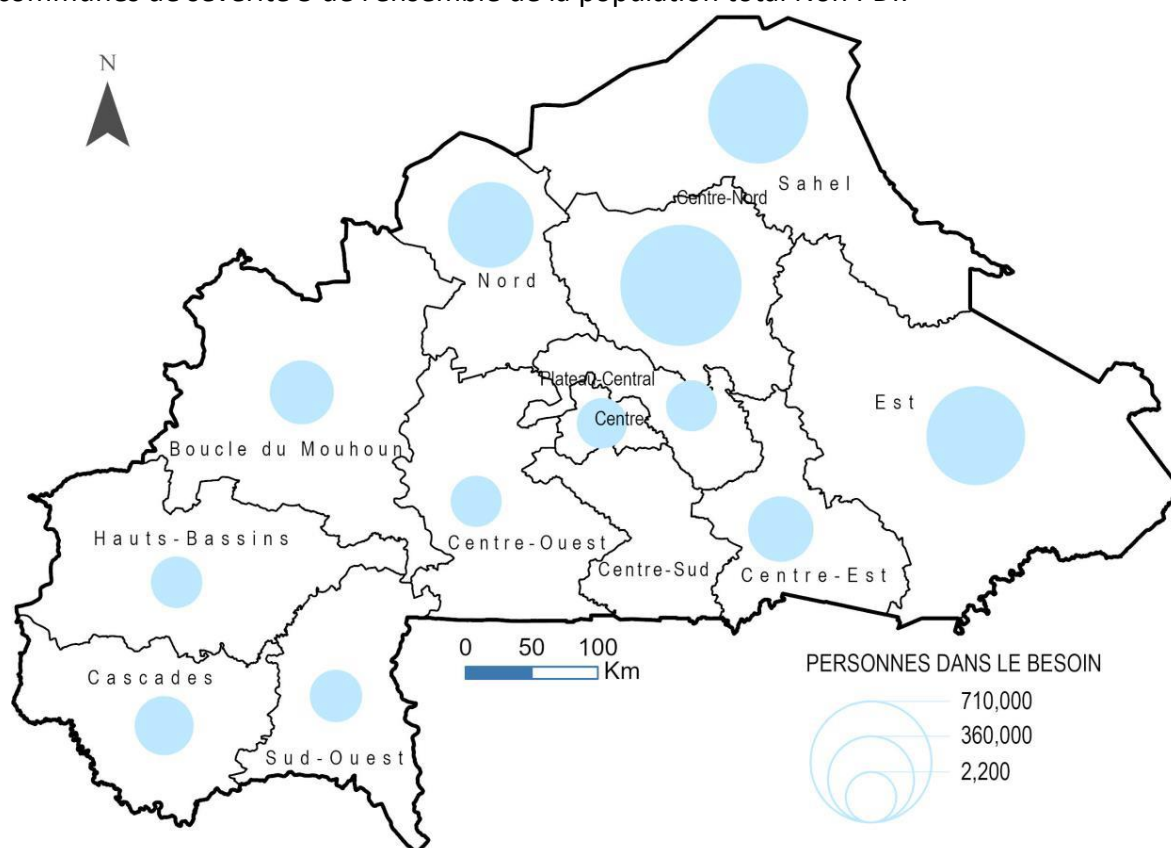
(2) Source des données :

- Enregistrement individuel des PDI du CONASUR.
- Le monitoring de protection : P21 de UNHCR/DRC

(3) Méthodologie :



- Sélectionner les groupes de population pertinents parmi ceux décidés au niveau intersectoriel.
- Appliquer le Shelter Severity Classification (à l'ensemble de la population de PDI dans toutes communes du pays.
- Le PiN PDI équivaut à la somme de personnes dans les ménages de sévérité 3 4 et 5 des communes de sévérité 3 4 et 5.
Dans les communes avec PDI mais pas de données d'enregistrement PiN PDI= 15% #PDI pour S5 ; PiN PDI= 10 % #PDI pour S4 et PiN PDI= 5% #PDI pour S3.
- Le PiN Non PDI correspond aux plus vulnérables équivalant à la proportion de 5 pour les communes de sévérité 3 de 10 pour les communes de sévérité 4 et de 15 pour les communes de sévérité 5 de l'ensemble de la population total Non PDI.



○

PARTIE 2. ANALYSE DES RISQUES

2.1. ANALYSE DES RISQUES

Description du risque	Catégorie du risque	Description du risque	Impact sur les besoins en abris et les interventions	Mesures d'atténuation de l'impact du risque
Suspension prolongée de l'assistance humanitaire via la modalité cash (interventions monétaires)	Opérationnel	Si les mesures d'interdiction des transferts monétaires continuent et les autorités maintiennent cette restriction dans toutes les régions ; alors la couverture des besoins en Abris et AME des PDI sera très limitée et leur résilience fragilisée. Alors la couverture des besoins des personnes déplacées de force sera très limitée et leur résilience fragilisée	Avec pour conséquence l'aggravation de leur vulnérabilité en matière d'abris et AME, une forte pression sur les ressources naturelles et l'exacerbation des conflits internes, une dépendance continue par rapport à l'assistance.	1) Continuer les plaidoyers pour la levée des mesures d'interdiction des transferts monétaires. 2) Evaluer les alternatives aux interventions en argent espèces tel que les bons (vouchers).
Détérioration de la situation sécuritaire	Contextuel	Si les groupes armés non-identifiés (GANI) renforcent leur présence et continuent d'opérer dans les zones d'interventions humanitaires, si des opérations militaires importantes ont lieu, si la neutralité des acteurs humanitaires est mise en cause (si les principes humanitaires sont mis en cause) (si le stricte respect des principes humanitaires par les acteurs humanitaires est mis en cause par les parties au conflit et par la population burkinabé/coordination de la veille citoyenne et par l'AES) par les parties au conflit (FDS/VDP et groupes armés) ; Alors la situation de la sécurité dans les zones opérationnelles se détériorera de manière significative entravant la mise en œuvre des programmes d'abris humanitaires.	Avec comme conséquences ; une augmentation des incidents de sécurité affectant les acteurs humanitaires et leurs biens (bureaux, véhicules, etc.), enlèvements et/ou décès des intervenants, retrait de la zone d'intervention, exposition et inaccessibilité du personnel humanitaire aux opérations, impossibilité de fournir l'assistance de base aux ayants-droits, manque/insuffisance de réponse aux besoins en abris, rétrécissement de l'espace de travail et de l'accès humanitaire.	1) Limiter les mouvements dans les zones non sécurisées / Respect des consignes de sécurité. 2) Renforcer la coordination civilo-humanitaire avec l'ensemble des partenaires. 3) Mettre en place le suivi des activités à distance (remote monitoring) pour renforcer les modalités de réponse avec les partenaires locaux, internationaux, et l'appui des réseaux communautaires.

				4) Transférer des responsabilités pour la réponse aux partenaires nationaux et locaux, et utiliser les structures communautaires en renforçant le référencement
Déplacement interne de populations persistant plus important que prévu.	Contexte	Si la situation sécuritaire devient de plus en plus complexe avec l'utilisation de techniques sophistiquées par les groupes extrémistes violents (engins explosifs improvisés, tirs, roquettes, les drones), s'il y a la destruction continue des services sociaux de base, si le recrutement volontaire ou forcé par les terroristes s'intensifie, si les populations retournées n'ont pas accès aux services de base, si une réponse humanitaire appropriée n'est pas en place, si les PDI continuent à être victimes d'attaques. Si les attaques des GA contre les villages de retour et dans les zones de déplacement des PDI continuent et s'intensifient ; alors, il y aurait une augmentation significative de l'effectif des PDI au-delà des capacités de réponse existante en abris.	Avec comme conséquences ; Violation du caractère civil et humanitaire des SAT/ZAD (infiltration des groupes armés parmi les personnes déplacées), augmentation importante des mouvements multiples et des besoins humanitaires, une forte pression sur les familles hôtes, les ressources locales et services de base des localités d'accueil.	1) Activer immédiatement le plan de contingence sectoriel Abris.

PARTIE 3. ANALYSE DE LA SITUATION ET SUIVI DES BESOINS EN ABRIS

3.1. ANALYSE DE LA SITUATION

Dans un contexte caractérisé par les nouveaux déplacements, l'extension de la durée des personnes déplacées dans les localités d'accueil, les catastrophes naturelles, la dynamique de retour, la stratégie de réponse du secteur Abris & AME s'articule sur trois objectifs sectoriels mis en œuvre en collaboration avec les services techniques étatiques de gestion de la réponse humanitaire :

OS1 : Assurer une couverture adéquate et immédiate en abris d'urgence et en AME aux populations affectées par la crise :

1. Distribution de kits AME ;
2. Appui à la construction d'abris d'urgence (durée de vie 6 mois - 1 an) ;
3. Distribution de kits d'abris d'urgence léger (durée de vie 1 - 3 mois).

OS2 : Assurer sur le moyen et le long terme, l'accès équitable à des conditions de vie dignes pour les personnes affectées par la crise (personnes déplacées internes, familles d'accueil et le cas échéant retournés), en facilitant l'accès à un abri sécurisé et à des Articles Ménagers Essentiels (AME) appropriés :

1. Appui à la construction d'abris transitionnels (durée de vie 1 an et plus) ;
2. Appui à la réhabilitation d'abris ;
3. Appui aux travaux de maintenance et de conception de plans d'aménagement de sites.

OS3 : Assurer la coordination et la qualité dans la mise en œuvre de solutions d'urgence et durables à travers la collecte, l'analyse et le partage des données, le renforcement des capacités et la préparation aux urgences :

- ✓ Activités de la coordination du cluster : Coordination des interventions des partenaires ; Renforcement de capacités ; Amélioration de la réponse sectorielle à travers la localisation ; Recherche de partenariat ; Suivi et évaluation ; Réunions ; etc...

3.2. SUIVI DES BESOINS

Le suivi de la mise en œuvre du plan réponse 2025 du secteur Abris & AME se fera à travers le remplissage de la matrice 5W sur ActivityInfo par les partenaires du cluster. Le remplissage ou la mise à jour des informations dans la matrice 5W par les partenaires est mensuel. Les données extraites de la matrice contribueront à la rédaction des rapports d'activités du secteur que sont les **Dashboard mensuels de la Réponse Rapide**, et les **Factsheet trimestrielles du HNRP 2025**.

Le Dashboard de la Réponse Rapide rapporte les activités d'assistance – kits abris légers et kits minimum AME – apportées aux personnes nouvellement déplacées en attendant que les acteurs se mobilisent pour une assistance humanitaire plus consistante.

Le Factsheet permettant de mesurer la performance des partenaires du cluster dans la mise en œuvre des activités et l'impact des activités menées sur le bien-être des personnes déplacées internes et des populations hôtes en termes de logement.



ANNEXES

- a. Cadre logique et Budget du HNRP 2025_Cluster Abris Burkina Faso

<https://sheltercluster.org/burkina-faso/documents/cadre-logique-et-budgethnrp2025>

- b. Paquets Assistance Abris & AME du HNRP 2025_Cluster Burkina Faso

<https://sheltercluster.org/burkina-faso/documents/paquets-assistance-abris-ame-hnrp-2025>